

Décision n°2026-02-prix

Relative à l'attribution des prix de thèses 2026 à la Faculté de Droit et de Science Politique

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
Vu la décision du Conseil de la Faculté Droit et de Science Politique en date du 11 décembre 2025,

Considérant la volonté du Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de récompenser les meilleurs étudiants de la Faculté de Droit et de Sciences Politique lors de la remise des prix prévue le 13 mars 2026,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique, en sa séance du 11 décembre 2025, portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la remise des prix de thèses, organisée le 13 mars 2026 par la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université, est approuvée l'attribution de 11 prix d'un montant de 300 € (trois cents euros) chacun, pour un montant total de 3 300€ TTC (trois mille trois cents euros) afin de récompenser les meilleurs étudiant(e)s comme suit :

- Le prix de droit européen : 300 €
- Le prix de droit comparé et droits étrangers : 300 €
- Le prix de droit pénal et de sciences criminelles : 300 €
- Le prix de droit processuel : 300 €
- Le prix de droit et relations internationales : 300 €
- Le prix Jean Bodin : 300 €
- Le prix Christian Louit : 300 €
- Le prix Gaston Jeze : 300 €
- Le prix Gabriel de Bonnecorse : 300 €
- Le prix Jules et Louis Jeanbernat : 300 €
- Le prix de la Fédération de recherche Droits, pouvoirs et sociétés : 300 €

Article 2

Le montant de ces prix est prélevé sur la ligne budgétaire 9110 ADDN.

Article 3

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 28 JAN. 2026

Transmise au Recteur de la région académique le : 28 JAN. 2026